

LE COMITE SYNDICAL DU SPCPF

En sa séance du 14 mars 2025 à 08h30, convoqué par le président du SPCPF par lettre n° D25-00091/2025/SPC du 04 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Cécile TARAHU, étant secrétaire de séance ; le nombre de délégués en exercice étant de 94, il a été constaté le quorum avec les 50 membres présents et 8 pouvoirs;

Membres présents

Archipel	Collectivité	Nom	Prénom	Statut
Australes	Rurutu	LACOUR	William	Titulaire
Australes	Rurutu	RIVETA	Frédéric	Titulaire
Australes	Tubuai	TAHIATA	Fernand	Titulaire
Australes	Tubuai	VIRIAMU	Tihina	Titulaire
Îles du Vent	Hitiaa o te ra	TAGAROA	Tamatoa	Titulaire
Îles du Vent	Mahina	FRITCH	Hinoi	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA	Urarii	Titulaire
Îles du Vent	Papara	PUNUA épouse TAAE	Sonia	Titulaire
Îles du Vent	Papeete	BORDET	Patrick	Titulaire
Îles du Vent	Pirae	RAFFIN	Yvonnick	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	LISSANT	Simplicio	Titulaire
Îles du Vent	Punaauia	PUCHON	Cathy	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu Est	VAIRAAROA épouse VIVISH	Titaua	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	TARIHAA	Jonathan	Titulaire
Îles du Vent	Taiarapu-Ouest	WHITMAN	Evelyne	Suppléant
Îles du Vent	Teva I Uta	POROI épouse BERNARDINO	Namoeata	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TCHE épouse MAIARII	Nélia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	COM COM Havai	TAURUA	Lucky	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	RAUFAUORE	Woullingson	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Maupiti	VAROA	Godefroy Pero	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	AMARU	Patricia	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Taputapuatea	MOUTAME	Thomas	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Tumaraa	TERAIHAROA	Pierre	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	BROTHERSON	Matahi	Titulaire
Îles Sous-le-Vent	Uturoa	TAPUTUARAI	Judex	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	AH SCHA	Françoise	Titulaire
Marquises	Nuku Hiva	KAUTAI	Victorine	Titulaire
Marquises	Tahuata	PIOKOE	Tahueinui	Titulaire
Marquises	Ua Huka	AUNOA	Ranka	Titulaire
Marquises	Ua Pou	KAIHA	Joseph	Titulaire

Tuamotu-Gambier	Anaa	MATAI	Maima	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Anaa	YIP	Calixte	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	ELLIS	Jenny	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Arutua	TAPUTUARAI	Reupena	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	MARO	Etienne	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fakarava	TOROHIA	Tautahi	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	VOIRIN	Raymond	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Fangatau	NUI	Clément	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Gambier	GOODING	Vai Vianello	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Gambier	CARLSON épouse ANGIA	Maevahia, Catherine	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Hao	BUTCHER épouse FERRY	Yseult	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEKURIO	Tavahikura	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Hikueru	TEMANAHA	Tinihau	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Makemo	TARAHU	Cécile	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	RICHMOND épouse MATA	Judy	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Manihi	TEIHOTAATA	Temanutaia	Suppléant
Tuamotu-Gambier	Napuka	TAKI	Atonio	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	TAGIHIA	Silvano	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MAURI épouse TETUA	Martine	Titulaire
Tuamotu-Gambier	Tatakoto	HATUUKU	Louis	Titulaire

Pouvoirs

Îles du Vent	Pirae	FRITCH	Edouard	Titulaire	à	RAFFIN	Yvonnick
Îles du Vent	Taiarapu Est	JAMET	Anthony	Titulaire	à	VAIRAAROA épouse VIVISH	Titaua
Îles Sous-le-Vent	Huahine	LISAN	Marcelin	Titulaire	à	TERAIHAROA	Pierre
Îles Sous-le-Vent	Tahaa	BOU-KAN-SAN	Jocelyne	Titulaire	à	AMARU	Patricia
Tuamotu-Gambier	Nukutavake	APA	Roland	Titulaire	à	TAGIHIA	Silvano
Tuamotu-Gambier	Rangiroa	MARAEURA	Tahuhu	Titulaire	à	MAURI épouse TETUA	Martine
Îles Sous-le-Vent	Bora Bora	TONG SANG	Gaston	Titulaire	à	TCHE épouse MAIARII	Nélia
Marquises	Fatu Hiva	TAMETONA	Jean-Maxime	Titulaire	à	PIOKOE	Tahueinui

Présents : 50
 Procurations : 8
 Votants : 58
 Abstention : 0
 Vote pour : 58
 Vote contre : 0

- Vu** la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française
- Vu** l'arrêté n° 3453 MAT du 5 février 1980 modifié portant création d'un « syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française » ;
- Vu** la délibération n°10/2024/SPC du comité syndical en date du 1er mars 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;
- Vu** le compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 du Trésorier des Iles-du-Vent ;
- Vu** la note explicative de synthèse adressée aux membres du comité et présentée par le 1^{er} Vice-président ;

Exposé des motifs

Le SPCPF étant un établissement public régi par les règles de comptabilité publique, les membres du comité syndical doivent se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes par le trésorier receveur du SPCPF, pour l'année 2024, et doivent également se prononcer avant le 30 juin de l'année suivante sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le Président du SPCPF.

Il est constaté la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le trésorier receveur du SPCPF avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président.

Après en avoir délibéré, le compte administratif et le compte de gestion 2024 sont adoptés et les décisions suivantes prises.

ADOPTE

Article 1 : Le compte administratif 2024 du Syndicat pour la Promotion des Communes de Polynésie française et le compte de gestion 2024 du Trésorier des Iles-du-Vent sont approuvés comme suit :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT- PAR COMPETENCE

		Administration générale	Communication	Formation	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	
		CA 2024	CA 2024	CA 2024	CA 2024	CA 2024	CA 2024	CA 2024	
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	45 740 218	7 496 996	6 173 051	6 111 458	39 148 817	44 190 157	48 676 491
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	64 943 253	13 688 099	19 966 536	22 437 541	19 561 524	47 276 016	38 473 914
		65 - Autres charges de gestion courante	36 349 159	136 885	6 782 530	11 113 675	215 915	56 500	9 452 128
		67 - Charges exceptionnelles	12 900	-	-	-	-	-	-
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 695 654	-	-	-	-	-	-
		Total dépenses de fonctionnement	161 741 184	21 321 980	32 922 117	39 662 674	58 926 256	91 522 673	96 602 533
		Recettes	002 - Excédent de fonctionnement						
	042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections								
	013 - Atténuation de charges		223 972	29 415	359 845	984 937	12 352	33 058	127 773
	70 - Produits du service du domaine				400 000				6 140 000
	74 - Dotations et participations- Communes		152 436 411		18 156 353	29 159 679	28 754 938	65 406 424	72 166 369
	74 - Dotations et participations-Subventions				20 017 110	7 265 326	2 435 040	28 185 706	39 625 385
	77- Produits exceptionnels		2 591 526		154 243	293 199		22 791	189 024
	Total recettes de fonctionnement	155 251 909	29 415	39 087 551	37 703 141	31 202 330	93 647 979	118 248 551	

EN SECTION D'INVESTISSEMENT- PAR COMPETENCE

		Administration générale	Communication	Formation	Promotion	Restauration scolaire	Eau potable	Informatique	
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-	-			-		
		20 - Immobilisations incorporelles	-	-			3 754 001		
		21 - Immobilisations corporelles	4 818 450	-	37 933		-		
		Total dépenses d'investissement	4 818 450	-	37 933	-	-	3 754 001	-
	Recettes	001 - Solde d'exécution reportée							
		Subventions d'investissement					17 059 047	3 091 680	
		Virement de la SF							
		Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 695 654						
		Affectation de résultat (1068)							
		<i>RAR recettes</i>							
Total recettes d'investissement	14 695 654	-	-	-	17 059 047	3 091 680	-		

RESULTATS GLOBAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

		SPCPF			
		Chapitre - Désignation	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Fonctionnement	Dépenses	011 - Charges à caractère général	277 852 098	197 537 188	71%
		012 - Charges de personnel et frais assimilés	242 384 863	226 346 883	93%
		65 - Autres charges de gestion courante	72 390 300	64 106 792	89%
		67 - Charges exceptionnelles	50 000	12 900	26%
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 999 961	14 695 654	98%
		Total dépenses de fonctionnement	607 677 222	502 699 417	83%
	Recettes	002 - Excédent de fonctionnement	52 680 291	52 680 291	100%
		042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	15 453 628	0	0%
		013 - Atténuation de charges	-	1 771 352	
		70 - Produits du service du domaine	1 605 000	6 540 000	407%
		74 - Dotations et participations- Communes	365 360 176	366 080 174	100%
		74 - Dotations et participations-Subventions	172 528 127	97 528 567	57%
		77- Produits exceptionnels	-	3 250 783	
		Total recettes de fonctionnement	607 627 222	527 851 167	87%

Résultat de fonctionnement	25 151 750
----------------------------	------------

Affectation du résultat au 1068	12 575 875
---------------------------------	------------

Résultat de fonctionnement à reporter en 2025 au 002	12 575 875
--	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

		SPCPF			
		Chapitre - Désignation	BP 2024	CA 2024	Taux d'exécution
Investissement	Dépenses	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 999 961	-	0%
		20 - Immobilisations incorporelles	8 269 827	3 754 001	45%
		21 - Immobilisations corporelles	12 108 263	4 856 383	40%
		Total dépenses d'investissement	35 378 051	8 610 384	24%
	Recettes	001 - Solde d'exécution reportée	14 886 720	14 886 720	100%
		Subventions d'investissement	-	20 150 727	
		Virement de la SF	-	-	
		Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 999 961	14 695 654	98%
		Affectation de résultat (1068)	-		
		<i>RAR recettes</i>	-	-	
		Total recettes d'investissement	29 886 681	49 733 101	166%

Solde d'exécution	41 122 717
-------------------	------------

Restes à réaliser DEPENSES	0
----------------------------	---

Restes à réaliser RECETTES	0
----------------------------	---

Solde d'exécution cumulé corrigé des RAR	41 122 717
--	------------

Affectation du résultat au 1068	12 575 875
---------------------------------	------------

Solde d'exécution à reporter en 2025 au 001	41 122 717
---	------------

Article 2 : Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 et constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **25.151.750 XPF** et qu'aucun besoin de financement n'est constaté, il est décidé :

- Une affectation du résultat **au compte 1068 d'un montant de : 12.575.875 XPF** ;
- Un excédent reporté de fonctionnement **au compte 002 d'un montant de 12.575.875 XPF**.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de « télé recours citoyen » accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le 1^{er} Vice-Président



Simplicio LISSANT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité le :

publication sur le site internet du SPCPF le :20 mars 2025.....

